

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISION N°DM\_2024\_080**

### **MANCHE AMBITION JEUNES 2023 - 2024 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - C MON BAFA**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n° DEL\_2023\_002 du 8 février 2023 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté n°AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations sur de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'une subvention a été accordée à la commune de Cherbourg-en-Cotentin par une délibération du Conseil Départemental du 19 avril 2024 dans le cadre du projet Manche Ambition Jeunes,

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** – de signer la convention d'objectifs pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 passée avec le Conseil Départemental pour le versement d'une subvention de 3 664 €.

**ARTICLE 2** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 3** – M. le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint**

**Anne Ambrois**

Signé électroniquement par : Anne AMBROIS

Date de signature : 17/07/2024

Qualité : Elue Jeunesse, Centre sociaux, CLSPD, Politique de la ville, EPN, PUCS, GUP, Parentalité